SNUDIFO 13



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél: 04 91 00 34 22 Fax: 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Bulletin n° 116

1 euro

Janvier février 2010

Déposé le 27/01/10

Dispensé de timbrage Marseille Carré Pro Montgrand

2010 : rendez vous sur les retraites !

Hors de question de revenir sur notre statut et code des pensions, sur le calcul basé sur les 6 derniers mois! Pas d'allongement de durée! Retour à 37,5 pour tous Public, privé!

Non à la RGGP, arme de destruction massive de la Fonction Publique!

- Abandon de la réforme des lycées!
- Retrait des décrets de la mastérisation !
- Défense de l'école maternelle, des RASED!
- Abrogation des décrets DARCOS!
- Rétablissement des 16 000 postes supprimés!

Les personnels sont en état de légitime défense! Rejoignez le syndicat Force ouvrière!



Carte scolaire

Pour défendre tous vos dossiers au CTP, envoyez vos éléments au syndicat!

- Groupe de travail 28 janvier 2010
- CTPD
- 25 février 2010

NON aux EPEP (Etablissement public d'enseignement primaire)! Abandon du projet de loi!

C'est l'école communale, publique qui disparaîtrait. Les enseignants ne veulent pas devenir les agents des conseils d'administration! Les directeurs n'ont rien à y gagner! Nous ne braderons pas notre statut! D'ores et déjà, face à la résistance des enseignants à l'initiative de FO, le ministre est contraint de ne pas valider le projet de la ville de Lyon!



Et pour plus d'infos, c'est sur le site www.snudifo13.org

Editorial: Quelle riposte? comment résister?

L'année 2010 est marquée par une offensive généralisée.

Le maître mot du gouvernement c'est l'Autonomie. Autonomie des universités, responsables de leurs financements, du recrutement.

Autonomie des Lycées, avec la réforme contestée des lycées. **Autonomie des écoles** avec le projet des EPEP (Etablissements primaires d'enseignement public)

Tout converge vers l'éclatement de l'école républicaine, sa dénationalisation et privatisation.

C'est notre statut de fonctionnaire d'état, nos obligations de services qui sont dans le collimateur en liaison avec la réforme de recrutement par la masterisation.

Les personnels sont en état de légitime défense.

Peut-on s'opposer à la suppression des milliers de postes dans la fonction publique et de 14500 dans l'éducation nationale, sans demander l'abandon des réformes du lycée, des EPEP, de la masterisation, le retrait des décrets Darcos ?

Peut on gagner sans clarté sur les revendications ? Peut on gagner avec la CFDT et l'UNSA qui votent au Conseil supérieur de l'Etat la réforme du lycée et appellent à la grève le 21 janvier ... pour des moyens pour la mise en œuvre de la réforme ?

Les routiers ont gagné dans leur bras de fer. Ils ont obtenu 3,56% en moyenne de revalorisation plus 3% de frais de déplacement. Cela par la menace de la grève illimitée jusqu'à satisfaction.

Révision générale des politiques publiques, Réforme territoriale de l'Etat (Réate), c'est une offensive contre tous les services publics, c'est un désengagement de l'Etat et une menace sur le statut de tous les corps de fonctionnaires.

Force ouvrière réaffirme que ce n'est pas par des journées de mobilisation « saute-mouton » et des mobilisations éparpillées qu l'on peut créer le rapport de force.

C'est pourquoi elle soumet la proposition d'un appel franc à une grève interprofessionnelle.

2010 doit être le rendez vous des retraites pour le gouvernement.

Nous avons subi la contre reforme Fillon en 2003 suite à l'accord Fillon-CFDT, qui a réduit nos pensions, par l'augmentation des annuités nécessaires et la décote.

Mais cela ne suffit pas pour le gouvernement!

Il est hors de question pour FO de laisser remettre en cause l'age de la retraite, le système de retraite fondé sur la répartition et le salaire différé. De même que nous ne laisserons pas démanteler le code des pensions, partie intégrante de notre statut de fonctionnaire d'état, au profit d'une caisse autonome ou d'un système à points!

L'enjeu est trop grave.

La riposte doit être à la hauteur des attaques ! C'est ensemble qu'il faut agir. Plus que jamais, en ce début d'année la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour.

Prenez votre place dans cette résistance

Rejoignez le syndicat indépendant et interprofessionnel FORCE OUVRIERE!

Compte-rendu de mandat du SNUDI-FO, complet (Groupe de travail et CTPA) sur notre site!

Groupe de travail académique 22-01-10

Mouvement 2010 Accord SNUipp-FSU - Recteur!

2009-2010: Lors du premier groupe de travail, les 3 syndicats représentés en CAPD (SNUDI-FO, SE-UNSA et SNUipp-FSU) se prononcent contre les points par échelon et pour le retour de l'AGS dans le mouvement. A l'initiative du SNUDI-FO :

- rédaction d'une pétition unitaire
- demande d'une entrevue intersyndicale
- retrait de l'ordre du jour de la <u>CAPD du 10</u> <u>décembre</u> de l'adoption du barème , en attendant l'entrevue avec le recteur.

15 janvier 2010, courriel du SNUipp-FSU aux écoles du département annonçant une décision de l'administration concernant le barème des 4 départements de l'Académie.

<u>22 janvier 2010</u>: Groupe de travail 1er degré, avant le CTPA.

Le SNUDI-FO déplore que le recteur n'ait pas répondu favorablement à la demande d'entrevue intersyndicale.

Le recteur répond que c'est de la **compétence des IA** et qu'il ne saurait intervenir dans le débat avant les échanges départementaux!

Remerciements appuyés du SNUipp au recteur et aux IA sur le barème.

A l'évidence, il y a eu un accord secret SNUipp-FSU-Recteur au mépris et en parallèle à la démarche intersyndicale engagée le 8 décembre!

Nous reviendrons sur le contenu de cet accord qui satisfait le SNUipp-FSU13

Préparation de la rentrée 2010

Le SNUDI-FO pointe une étonnante différence entre les chiffres du ministère et les annonces du recteur!

40 créations de postes annoncées pour l'Académie et, en conséquence de la réforme de la formation, (mastérisation),

suppression de 57 équivalents temps plein (57 emplois) correspondant aux services qu'assuraient les stagiaires IUFM (décharge directeurs 4 classes et R3), c'est un solde négatif de -17 emplois pour 239 élèves supplémentaires prévus.

Or les 57 ETP supprimés annoncés correspondraient à 180 stagiaires IUFM . Le ministère annonce la suppression de 110 ETP correspondant au nombre réel de 309 stagiaires.

Alors, 40 créations d'emplois pour 57 retraits (-17) ou pour 110 retraits (-70) ?

EVALUATIONS CE1-CM2: le Ministre persiste et signe...

Le ministre Luc Chatel a décidé de reconduire l'organisation d'évaluations nationales pour les élèves de CM2, du 18 au 21 janvier, et du 17 au 21 mai 2010 pour les élèves de CE1 avec le maintien de l'indemnité de 400 euros pour les enseignants concernés. Si certains aspects des évaluations 2009 ont été modifiées (codage prenant en compte les « non-réponses » des élèves, par exemple...) les problèmes essentiels demeurent.

Justifier l'aide personnalisée des décrets Darcos contre les RASED

Après la suppression par le ministre Darcos de 3 000 charge d'élèves en difficulté et/ou en grande de PE en 2010-2011 dans le cadre de la mastérisation effectifs sont réduits de manière drastique, d'autre fonction que de confier aux enseignants des Remise classes « ordinaires » l'identification et la prise en

postes de RASED à la rentré 2009-2010 et l'annonce difficulté. Ce dispositif visant à substituer au travail de la suppression par Luc. Chatel de 3 568 emplois des enseignants spécialisés des RASED, dont les des concours, les évaluations CE1 et CM2 n'ont personnalisée, hors temps scolaire, et les Stages de pendant conaés.

Préparer la mise en concurrence comme prélude aux EPEP

que «les données statistiques par académie et par mise en concurrence des écoles. département seront mises en ligne respectivement fin Les évaluations CE1et CM2 sont le prélude février et fin juin sur le site du ministère de indispensable à l'autonomie des établissements dans l'Education » pour «donner aux parents toutes les le droit fil de la proposition de loi créant les E.P.E.P. informations auxquelles ils ont droit, en évitant une Le SNUDI-FO n'acceptera aucune publication mise en concurrence incontrôlée des écoles», le des résultats école par école, aucune mise en

En annonçant, dès leur mise en place l'an dernier, Ministère inscrit cette décision dans le cadre de la

concurrence.

Individualiser la rémunération des enseignants fonctionnaires d'Etat

L'indemnité de 400 euros, pour les personnels Le SNUDI-FO qui a du intervenir tout au long de entend mettre en œuvre dans son « Pacte de d'égalité du statut général de la fonction publique. carrière » avec les nouvelles règles d'évaluation des Contre l'individualisation des enseignants et la fin de l'inspection individuelle (cf SNUDI-FO Circulaire n° 2009-064 du 19 mai 2009).

Le versement de cette indemnité est soumis à des l'augmentation de la valeur du point d'indice conditions à géométrie variable d'un département à pour tous les fonctionnaires et le rattrapage l'autre et d'un IEN à l'autre. Chacun étant laissé libre **des** d'interpréter les termes du décret n° 2009-808 et de l'arrêté du 30 juin 2009.

concernés, instaure une rémunération différenciée qui l'année pour que l'indemnité soit effectivement mise matérialise « la prise en compte de la performance en paiement et qu'aucune discrimination ne soit dans le métier » et introduit, de fait, la notion de pratiquée, considère qu'elle constitue un facteur de « salaire au mérite ». C'est ce que le ministre Chatel division entre les personnels contraire au principe

salaires, le revendique (Fédération Générale des Fonctionnaires-FO) pouvoir pertes

Les évaluations CM 2 et CE1 doivent être abandonnées

Le SNUDI-FO demande l'abandon des évaluations CM 2 et CE1 et que soit respectée la liberté pédagogique, qui garantit aux enseignants le choix des modalités de contrôle des acquis de leurs élèves. Il continue de s'adresser, en ce sens, à tous les syndicats du 1^{er} degré pour une intervention commune en direction du Ministère.

Montreuil le 12 janvier 2010

Sommaire: P1 titres; P2 édito, infos activités; P3 évaluations; P4 compte-rendu délégués du personnel; P5 enquête carte scolaire; P6 retraites; P7 EPEP; P8 revalorisation, adhésion.

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé sur offset au siège

CAPD Promotions

Compte-rendu de mandat des délégués du personnel

PROMOTIONS PE 2009/2010

	G	rand ch	oix 30%	6	Choix 5/7					
	Note de barrage	Promou vables	Promus	Barème dernier promu	Note de barrage	Promou vables	Promus	Barème dernier promu		
5	10	389	116	16;50						
6	10	428	128	19.750	10	360	257	19.233		
7	11	521	156	23.250	10	350	250	22.964		
8	12	478	143	34.917	11	350	250	27.244		
9	12	535	160	35.125	11	335	239	32.500		
10	13	273	81	49.828	12	161	115	43.594		
11	13	194	62	55.264	12	98	71	51,917		

PROMOTIONS INSTITUTEURS 2010

		Cho	ix	Mi choix				
	Promou vables	Promus	Barème dernier	Promou vables	Promus	Barème dernier		
			promu			promu		
11	46	16	39.289.	29	21	40.247		
10	43	12	33.953	62	45	34.231		
9	6	1	29,967	6	4	30.197		

Le délégué du personnel FO s'est élevé contre le fait qu'une fois de plus des collègues soient privés de promotions sous prétexte de « mauvaise manière de servir ».

Le système est déjà injuste avec les quotas de grand choix et choix!

La promotion ne doit pas être selon « le mérite », selon l'arbitraire de hiérarchie.

Mouvement Retour à l'AGS dans le barème!

C'est ce que revendiquent dans une demande d'audience commune, adressée le 8 décembre 2009 au Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA de l'Académie.

CAPD du 10 décembre 2009 :

Le SNUDI-FO demande à l'Inspecteur d'Académie le report de l'adoption des règles du mouvement, en attendant l'entrevue avec le Recteur.

L'Inspecteur d'Académie sursoit à son adoption.

Dernière minute :

Le 15/01, le Snuipp-FSU annonce avoir négocié secrètement avec le recteur et l'IA Le 22/01, le SNUipp-FSU remercie le recteur et les IA !(Voir P.2)

C.H.S.A. Comité Hygiène et Sécurité Académique, mardi 15 décembre 2009 Vœu présenté par la FNEC FP FORCE OUVRIERE : Protection des femmes enceintes

Plusieurs établissements et écoles de l'Académie inspecteurs d'académie de l'académie de Versailles ont comptent aujourd'hui des cas de grippe A H1-N1. La pandémie annoncée par le Ministère de la santé est en constante expansion, la liste des décès s'allonge.

Si cette situation expose l'ensemble des personnels, elle est particulièrement préoccupante pour les personnels à risques et en particulier les collègues enceintes, exposées, sans aucun recours et très inquiètes.

Comment continuer à faire classe sereinement dans ces conditions?

Il n'est pas souhaitable d'obliger ces personnels à côtoyer quotidiennement un environnement qui peut être contaminé et dont les conséquences pour un bébé à naître ou pour sa mère peuvent être très graves.

Dans le respect des textes faisant obligation aux employeurs de garantir la sécurité des personnels, les pris la décision d'autoriser les enseignantes enceintes à arrêter de travailler, sans conséquence ni sur leur rémunération, ni sur le déroulement de leur carrière. Ils ont pu également garantir l'examen attentif et bienveillant de la situation de tout collègue présentant un dossier particulier et des personnels à risques.

C'est la raison pour laquelle, le CHSA réuni ce jour, demande que soient examinées les mesures pour assurer la sécurité de tous les personnels à risque et singulièrement de nos collègues enceintes, en leur permettant des arrêts de travail, à titre préventif.

Seule une préconisation globale et appropriée est de nature à prévenir des atteintes potentiellement graves pour leur santé.

Préparation de la rentrée 2010



Fiche-enquête CTPD à retourner à SNUDI-FO 13

Fiche	complétée	à la	date	du		[/] /	′
I ICIIC	compicted	u iu	uate	uu	/	/	

Renseignez cette fiche le plus précisément possible! Pensez à <u>enregistrer</u> ce document avant

13, rue de l'Académie 13001 marseille fax 04 91 33 55 62 - courriel snudifo13							(ou nar la Poste)									
iux o4	31 00	JJ 02	- 00	unici	Jiidd		wii C		irco	onscri	ption	:				
Situation actuelle 2009-2010								Ecc	ole	mater	nelle	élé	ment	aire	prin	naire
								Nor	n de	l'école						
Nombre de classes		lombre 'élève			yenne 'école		Commune									
		0.000				Téléphone										
+ CLIS Type : Effectif :							Сог	ırriel								
Demande d'ouverture ou crainte de fermeture Situation actuelle de l'école (année scolaire 2009-2010)																
Classes																
Nombre d'élèves																
Répartition si cours double																
Pour les écoles être scolarisés p	ar anr	née de	e nais	sance): 									ite qu	ıi n'on	t pu
Classes															Tota	
Nombre d'élèves																
Répartition si cours double															Moye	
Pour les écoles - N'inscrire dans - Merci d'indique	ce tal er le no	bleau ombre	que le d'élè	eves c	ıui n'a	uront	pas 3	3 ans	révo	lus à la	ı rentr	ée et	fréqu	enter	ont l'é	cole

Merci d'ajouter sur la page au verso, toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :

- nature de la classe ou du poste spécialisé demandé
- nombre d'enfants en « situation de handicap » hors CLIS/ Nature
- nombre d'élèves en situation de grande difficulté, nombre d'élèves en situation de grande difficulté qui ne sont pas pris en charge...
- précision sur le local pour accueillir l'ouverture de classe
- situation de la décharge de direction (perte, rétablissement...)

Fiche complétée par

Me contacter de préférence :

Tél. de l'école:

Tél. portable si urgence :

Page 5

Pas touche à nos retraites! Maintien du code des pensions!

2010 :Le gouvernement veut remettre sur le tapis la question des retraites.

1993 réforme Balladur pour les salariés du privés,

2003 réforme Fillon pour la Fonction Publique,

2007 réforme des régimes spéciaux, ...

Et cela ne suffirait pas!

Le MEDEF propose de repousser l'age de départ à 67 ans, pour obliger les salariés à compléter leur retraite par des systèmes individuels de capitalisation auprès des banques.

Le Comite d'Orientation des Retraites, créé par Jospin, avance l'idée d'une **retraite par points**. Qu'est ce que cela signifie?

Il n'y a pas de déficit!

420 milliards pour « sauver» les banques ! 30 milliards d'exonérations patronales en 2008,pour « sauver » les entreprises, et l'Etat ne pourrait pas « sauver » nos retraites ?

Au lieu de calculer en annuités, le salarié se verrait attribuer des points correspondant à la durée de travail. La retraite serait calculée par le produit du nombre de points par la valeur du point. Avec plusieurs conséquences immédiates.

C'en serait fini des dernières meilleures années. La durée de référence serait la carrière entière. Les bonifications diverses (enfants, service militaire, ...) peuvent être supprimées.

Le montant de la retraite ne serait plus garanti et deviendrait impossible à prévoir !!! La valeur du point deviendrait une variable sur leguel le gouvernement peut jouer.

On a tous en mémoire l'exemple de la baisse de 19% de la retraite complémentaire (CREF-MRIFEN) , rompant l'engagement pris devant les enseignants qui y avaient cotisé.

Code des pensions ou caisse autonome ou régime unique ?

Notre pension ne dépend pas d'une caisse de retraite, mais est due par l'Etat pour services rendus comme fonctionnaires d'Etat. En activité, nous avons un traitement, en retraite, nous avons une rente viagère d'inactivité, qui est la continuité de notre traitement.

Notre pension est d'ailleurs calée sur la valeur du point d'indice et est donc inscrite dans le budget de la Fonction Publique. C'est pourquoi **il n'y a pas de notion d'équilibre** entre les actifs et les retraités comme dans le privé.

Le code des pensions est partie intégrante de notre statut général. Il garantit que notre retraite est calculée sur les 6 derniers mois.

Pour Force Ouvrière, nous ne braderons pas nos retraites sous prétexte de discussion sur la pénibilité, sur l'emploi des seniors. Il n'y aucune raison d'abandonner la revendication :

Retour à 37,5 annuités de cotisations pour tous, public, privé! Maintien du code des pensions civiles et militaires!

L'union Départementale FO se retire des Etats généraux de l'industrie

Ces Etats Généraux de l'industrie présidés par le ministre Estrosi n'ont pas pour objectif de trouver des solutions au problème de l'emploi ni des garanties collectives des salariés du secteur de l'industrie. En fait la seule chose qui intéresse le ministre est notre présence pour servir de faire valoir et de caution à la politique du gouvernement en matière économique et sociale.

Fidèles aux fondements de la CGT-FO , nous restons attachés à la négociation collective, dans les principes qui sont les nôtres: le syndicalisme LIBRE et INDEPENDANT contre toute forme de corporatisme et de dialogue sociétal dont le seul but est l'intégration de notre organisation syndicale à la mise en œuvre des plans sociaux.

ARRET IMMEDIAT DES LICENCIEMENTS!
MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS!
AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES! DEFENSE DU CDI!

NON aux EPEP (Etablissement public d'enseignement primaire) ! Abandon du projet de loi !

Dossier complet sur notre site www.snudifo13.org

Selon l'A.E.F. (1), le député Frédéric REISS aurait rencontré en septembre dernier le ministre de l'Education nationale Luc CHATEL pour lui faire part de son intention de soumettre, lors de la session d'automne, la proposition de loi initialement présentée le 13 novembre 2008. A l'époque, ce projet avait été retiré sur demande du Ministre DARCOS confronté à la mobilisation des enseignants du 1er degré en pleine montée du mouvement de grève dans les facultés et au rejet du projet de réforme des lycées.

Seule modification envisagée dans la nouvelle mouture : une différentiation circonstancielle de traitement entre les zones rurales et les zones urbaines.

Le but de cette prétendue réforme, M. Reiss l'expose lui même devant l'Assemblée nationale : « Même si elles étaient 61 660 en 1980-1981, le nombre d'écoles publiques (49 928 en 2007-2008) reste beaucoup trop élevé. [...] Le rapporteur sait qu'une telle réforme aura des conséquences sur le caractère « communal » de l'école. [...] De plus, l'école primaire ne peut rester à l'écart de la réforme générale des structures administratives de la France. ».

Le projet sur les EPEP s'inscrit donc totalement dans la R.G.P.P. de suppressions massives de postes et d'écoles entières.

Il signifie bien la destruction de l'école républicaine et par voie de conséquence du statut de fonctionnaire

Extrait Journal spécial, novembre 2009

d'Etat des enseignants avec toutes ses conséquences désastreuses sur les populations et les enseignants. Luc CHATEL, le 27 octobre dernier dans une réponse à Frédéric Reiss, indique la méthode « le bon angle est de s'interroger sur le rôle et le statut des directeurs d'école avant de parler d'établissement » et qu'il est « tout à fait ouvert à une concertation sur ce sujet ». En clair, le ministre cherche des appuis syndicaux et associatifs pour s'associer à son projet de « réforme » en commençant par la question du statut de directeur d'établissement.

Au centre : le statut de directeur / chef d'établissement

Ainsi, le rapport Le Mèner propose "de faire du directeur d'école un vrai chef d'établissement, ce qui suppose au préalable de régler le problème posé par l'absence de statut du directeur d'école". Pour le SNUDI FO toute concertation sur la situation des directeurs ne peut servir de prétexte à une remise à plat du caractère communal de l'école publique et à une mise sous tutelle de ses enseignants par les collectivités territoriales. Le retour à la situation d'avant les lois de Jules Ferry, à une époque où l'école était confiée aux forces politiques et religieuses est inenvisageable.

A l'inverse, le SNUDI-FO demande l'ouverture de véritables négociations sur les revendications urgentes des enseignants et des directeurs.

Le ministre contraint de ne pas valider le projet d'EPEP-EPLCE de la ville de Lyon

SNUDI-FO 69, 8 janvier 2010

Par un courrier en date du 7 janvier, M. Fournel, adjoint aux affaires scolaires de la ville de Lyon a annoncé que le ministre ne validait pas le projet d'EPLCE et de réorganisation de la semaine scolaire à Lyon. M. Fournel, lors d'une audience avec le SNUDI-FO, avait pourtant certifié que le ministre avait donné son accord de principe.

Le SNUDI-FO, qui avait demandé au ministre de ne pas valider le projet d'EPLCE, ne peut que se féliciter de ce recul!

En effet, dès que le SNUDI-FO a pris connaissance du projet d'EPEP – EPLCE de la ville de Lyon, il a pris toutes ses responsabilités pour faire échec à cette attaque contre l'école publique et le statut des enseignants : en rédigeant avec 35 collègues une pétition pour le retrait de ce projet lors d'une réunion d'information syndicale, en diffusant plusieurs documents analysant les attaques contenues dans le projet d'EPEP-EPLCE et de réorganisation de la semaine scolaire, en organisant une délégation auprès de M. Fournel pour exiger l'abandon de toute expérimentation, en s'adressant aux autres syndicats pour que l'unité se réalise pour le retrait du projet de la

ville de Lyon, démarches qui ont abouti a un communiqué commun FO-CGT.

Ainsi devant la détermination du SNUDI-FO et des collègues, qui ont signé par centaines la pétition pour l'abandon du projet d'EPEP – EPLCE à Lyon, le ministre et la ville de Lyon ont dû reculer! Ces collègues ont dit « Nous sommes fonctionnaires d'Etat, nous voulons le rester. Nous refusons que la ville de Lyon détermine nos obligations de service. »

Pour le SNUDI-FO ce recul imposé au ministère et à la ville de Lyon prouve que l'action syndicale paie, quand les revendications sont exprimées clairement et en toute indépendance. Le SNUDI-FO restera très attentif à ce qu'aucune autre expérimentation de type EPEP, visant à faire exploser le caractère national de l'école publique ne soit imposée aux enseignant, à Lyon ou ailleurs. (...) Le SNUDI-FO appelle tous les enseignants à adhérer au syndicalisme indépendant et efficace, en se syndiquant à Force Ouvrière! Ensemble, nous réaffirmerons nos revendications. Ce qui est possible pour les EPEP-EPLCE doit l'être pour toutes les attaques contre l'école publique! (...)

Revalorisation générale! Non au salaire au mérite!

Le ministre de l'Education nationale Luc Chatel a lancé une **Dérisoire!** « négociation salariale » au ministère de l'Education Nationale. Force est de constater que si le gouvernement refuse une négociation salariale au niveau de l'ensemble de la Fonction publique sur la valeur du point d'indice, il n'a rien à proposer non plus aux enseignants en matière de revalorisation de leur déroulement de carrière.

Les seules propositions du ministre portent sur les débuts de carrière et pour l'essentiel concerneraient les enseignants recrutés à compter du 1er septembre 2010.

Le gouvernement propose de les placer à l'indice 404 correspondant à l'actuel 3ème échelon assorti d'une augmentation indiciaire de 9 points (40 € bruts mensuels).

Il s'agit en fait de placer les futurs enseignants au niveau qu'ils auraient atteint à l'issue de leur année de stage si le concours était maintenu à bac+3. On ne les pénalise pas, mais on ne les revalorise pas.

En tout et pour tout 9 points d'indice seraient attribués aux nouveaux 1^{er} et 2^{ème} échelon, 8 points au 3^{ème} échelon et 4 points au 4^{ème} échelon.

La seule marge de discussion donnée par le gouvernement consiste en un choix entre 2 hypothèses : renoncer à l'augmentation de 5,46 % des heures supplémentaires qui découle du nouvel échelonnement indiciaire (ce qui concerne tous les personnels déjà en poste), pour que ces mesures prennent effet d'ici 2012, ou bien les étaler jusqu'en 2016 dans le cas contraire.

La suppression des 18202 emplois de stagiaires consécutive à la mastérisation permet une économie annuelle de 432 millions d'€. Les 9 points d'indice au 1° septembre coûtent 33 millions. Le gouvernement prétend recruter les enseignants à bac plus 5, mais il n'y aurait aucune parité avec les autres corps de la Fonction publique (ingénieurs TPE, commissaires de police) recrutés à bac plus 5.

Enseignants en poste, rien!

Le ministre annonce la création d'un troisième grade attribué sur le « mérite » et « l'engagement », en liaison avec ses projets d'autonomie renforcée des établissements secondaires et de création des EPEP.

Il annonce également la création d'indemnités de missions (tutorat, référent handicap...) plutôt que l'amélioration des indemnités existantes (ISOE pour le secondaire ou la création d'une indemnité équivalente pour les PE, ...).

Ce n'est pas ce qu'attendent nos collègues!

Ils veulent l'augmentation de leur traitement indiciaire, ils veulent l'amélioration de la carrière de l'ensemble des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation dans le cadre de la grille indiciaire unique de la Fonction publique, ils veulent une carrière complète qui permette à tous d'atteindre l'indice terminal de leur corps, ils veulent le maintien de leur statut national de fonctionnaire d'Etat.

La FNEC FP demande au ministre d'engager enfin de réelles négociations sur les revendications.

SNUDI-FO 13 Carte 2010

(Année scolaire 2009 - 2010)

(66% déductibles des impôts) Bulletin d'adhésion

sous réserve des actuelles dispositions fiscales

Cotisation de base = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

			•	,			•	•	,
Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)
Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

5, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école : 2 € / Dir 2-4 d	
à : TD / TI	
	+ Majoration =€

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.